



Distr. générale
31 janvier 2023
Français
Original : anglais



Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

New York, 22-24 mars 2023

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogues interactifs

Dialogue interactif 1 : l'eau pour la santé : accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène et droits humains à l'eau potable et à l'assainissement (cibles 6.1, 6.2 et 6.3 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 1, 3, 4, 5 et 17)

Document de réflexion établi par le Secrétariat

Résumé

Le présent document a été établi en application de l'alinéa d) du paragraphe 9 de la résolution [75/212](#) de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) de préparer des documents de réflexion sur chacun des thèmes des dialogues interactifs, en prenant en considération les processus de l'Assemblée générale relatifs à l'eau ainsi que les autres contributions dans ce domaine. Il se rapporte au dialogue interactif 1, intitulé « L'eau pour la santé : accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène » (cibles 6.1, 6.2 et 6.3 associées aux objectifs de développement durable et objectifs 1, 3, 4, 5 et 17). Y sont exposés les défis à surmonter, les progrès réalisés à ce jour, les questions connexes, les perspectives de progrès, les solutions porteuses de changement et les recommandations concernant l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

* [A/CONF.240/2023/1](#).



I. Introduction¹

1. Le droit à l'eau potable et à l'assainissement fait partie des droits de l'homme et l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène est vital pour la santé, le développement et le progrès social et économique.
2. Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ont été reconnus par l'Assemblée générale. Des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et bien gérés peuvent contribuer à la mise en œuvre de presque tous les objectifs de santé et de développement et faciliter la réalisation de progrès à cet égard. L'amélioration des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de la gestion des ressources en eau, qui est essentielle à la prévention des maladies et des accidents, permettra d'obtenir des résultats positifs en matière de santé. Il est à la fois plus juste et plus rentable de faire de la prévention que de traiter les problèmes de santé après leur apparition.
3. Les services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène doivent être accessibles à tous, conformément à la promesse de ne laisser personne de côté. L'accès universel à ces services permet d'améliorer la santé et d'offrir des possibilités d'éducation, d'assurer la productivité de la main-d'œuvre et de bâtir une société plus digne, plus juste et plus égale – en réduisant les inégalités entre les riches et les pauvres, les femmes et les hommes, les ruraux et les citadins et les personnes appartenant à différents groupes ethniques, les peuples autochtones et le reste de la population.
4. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 6 consiste à assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, à permettre à tous d'accéder à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, dans des conditions équitables, et à améliorer la qualité de l'eau. Les indicateurs de réussite, le « pourcentage de personnes ayant accès à une eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sûre » et la « proportion d'eaux usées traitées », reflètent un nouveau niveau d'ambition en matière de prestation de services. L'objectif 6 mentionne aussi explicitement l'hygiène, qui non seulement contribue grandement à garantir une bonne santé, mais permet aussi, par la gestion de la santé et de l'hygiène menstruelles, de donner de l'autonomie aux femmes et d'assurer l'égalité des genres.
5. Les conséquences des difficultés d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, les plus marginalisées et les plus défavorisées, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les peuples autochtones. L'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats peut créer une spirale vertueuse de prospérité et de bien-être et constitue un moyen essentiel permettant aux personnes et aux communautés de sortir de la pauvreté, ce qui contribue à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, comme le préconise l'objectif de développement durable n° 1. L'augmentation du pourcentage de la population ayant accès à ces services nécessitera un renforcement de l'autonomisation, de la participation et de la mobilisation sociale, et pourra y contribuer.
6. Il est nécessaire d'adopter une approche « transmatrice » dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, afin de bloquer toutes les voies de contamination de l'environnement et de prévenir de façon systématique l'exposition

¹ Le présent document de réflexion a bénéficié des contributions des États Membres, des entités des Nations Unies et d'un groupe diversifié de parties prenantes. Voir <https://sdgs.un.org/conferences/water2023/documentation> et www.un.org/sites/un2.un.org/files/final_water_consultation_report_19_oct.pdf.

aux agents pathogènes². Cette démarche s'inscrit dans la lignée du principe « Une seule santé », qui s'applique aux interventions visant à protéger la santé humaine et celle des animaux et des écosystèmes, sachant qu'elles forment un continuum interdépendant³. Une telle approche nécessite la mobilisation de tous les secteurs concernés – eau, santé et agriculture – afin de définir les causes profondes des maladies et de trouver des solutions durables. À cet égard, il convient d'améliorer la prestation de services et de recenser et de gérer les risques de manière plus globale, notamment les risques en amont liés aux activités humaines, animales et industrielles qui menacent la quantité et la qualité des ressources en eau, et les risques en aval, par exemple ceux qui pèsent sur la sécurité alimentaire et les environnements aquatiques sensibles en raison du mauvais traitement des eaux usées et des boues résiduaires. Ces questions sont loin d'être abstraites : la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a mis en évidence la nécessité d'agir vite pour prévenir les maladies dont les formes de transmission sont complexes, qu'elles soient humaines, animales ou environnementales.

7. Il est urgent d'intensifier considérablement la mobilisation politique afin de faire en sorte que les services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène soient gérés de façon sûre, de renforcer la gouvernance et les institutions chargées de fournir ces services et d'augmenter sensiblement les ressources financières disponibles. À l'échelle mondiale, il faut au moins multiplier par quatre les taux de progression actuels dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable⁴. Dans les contextes fragiles et les pays les moins avancés, les progrès doivent être encore plus rapides. Bien que la plupart des personnes privées d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène vivent dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, d'importantes poches de population ont des difficultés pour accéder à ces services dans les pays à revenu intermédiaire ou élevé, où l'exclusion est souvent fondée sur la discrimination⁵.

8. En dépit de nombreux problèmes, il existe des exemples concrets de progrès et de succès, comme nous le verrons ci-dessous. Une grande partie des pays qui ont réalisé des progrès rapides en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène l'ont fait dans le cadre d'un processus d'édification de la nation. Le fait de renforcer les institutions pour soutenir la fourniture de ces services peut contribuer de façon générale à la bonne gouvernance. On considère que l'engagement en faveur de systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène durables et sûrs fait partie du contrat social entre les gouvernements et les citoyens, et qu'il s'agit d'une condition préalable à la prospérité⁶.

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Implications of recent WASH and nutrition studies for WASH policy and practice », document de position, 2019.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement, OMS et Organisation mondiale de la santé animale, *One Health Joint Plan of Action (2022–2026): Working Together for the Health of Humans, Animals, Plants and the Environment* (Rome, 2022). Consultable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/cc2289en>.

⁴ OMS et UNICEF, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2020: Five Years into the SDGs* (Genève, 2021). Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/publications/i/item/9789240030848.

⁵ Kaitlan J. Mattos *et al.*, « Reaching those left behind: knowledge gaps, challenges, and approaches to achieving SDG 6 in high-income countries », *Journal of Water, Sanitation and Hygiene for Development*, vol. 11, n° 5 (septembre 2021), p. 849 à 858. Consultable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.2166/washdev.2021.057>.

⁶ Henry Northover, Shin Kue Ryu et Timothy Brewer, « Achieving total sanitation and hygiene coverage within a generation – lessons from East Asia » (WaterAid, janvier 2016). Disponible à

II. Vue d'ensemble des défis, de la situation actuelle et des questions connexes

9. Les sections ci-après donnent un bref aperçu de la situation actuelle dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et du traitement des eaux usées. On trouvera de plus amples informations dans les rapports suivants : *Situation de l'eau potable dans le monde*, *Situation de l'assainissement dans le monde*, *Situation de l'hygiène des mains dans le monde* et *Progrès en matière de traitement des eaux usées*.

A. Situation concernant l'accès des ménages à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène

10. Pour répondre aux critères d'un service d'approvisionnement en eau potable sûr, les ménages doivent utiliser une source d'eau améliorée située sur place, disponible en cas de besoin et exempte de contamination. Ces critères sont ceux définis par l'Organisation des Nations Unies dans sa reconnaissance du droit à l'eau en tant que droit humain⁷. Pour garantir une gestion en toute sécurité, les installations sanitaires ne doivent pas être partagées avec d'autres ménages. Les excréments doivent être traités et éliminés *in situ*, stockés temporairement puis vidés et transportés pour être traités hors site, ou évacués dans un égout avec les eaux usées, puis traités ailleurs.

Eau potable

11. Ces 20 dernières années, les investissements dans les services liés à l'eau potable ont permis d'améliorer considérablement l'accès à celle-ci. En 2020, près des trois quarts de la population mondiale utilisaient une eau potable gérée de façon sûre. Cependant, 2 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité, 771 millions ne bénéficiaient pas de services d'eau potable de base, et il existait de grandes disparités géographiques (voir figure I). Le nombre de personnes ayant accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité est considérablement moins élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines, mais la population urbaine privée d'eau potable gérée de façon sûre est en augmentation à cause de la croissance démographique⁸.

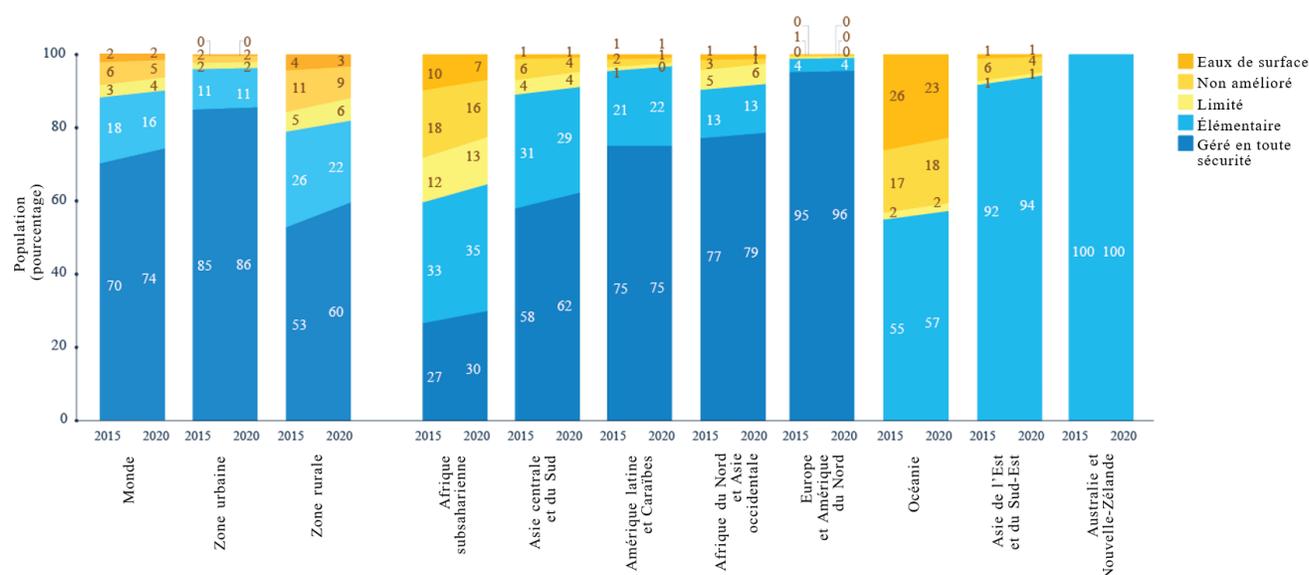
l'adresse suivante : <https://washmatters.wateraid.org/publications/achieving-total-sanitation-and-hygiene-coverage-within-a-generation-lessons-from-east>.

⁷ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP), « JMP methodology: 2017 update and SDG baselines » (mars 2018). Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/report/jmp-methodology-2017-update>.

⁸ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020*.

Figure I
Couverture en eau potable à l'échelle mondiale et régionale (2015-2020)

(En pourcentage)



Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

12. Cependant, les changements climatiques aggravent les pénuries d'eau et les sécheresses, tandis que les inondations perturbent la chaîne d'approvisionnement et causent des ravages au sein des populations. Les substances polluantes menacent à la fois la santé humaine et des écosystèmes entiers. L'urbanisation rapide et la croissance démographique limitent la capacité des villes de fournir de l'eau à des millions de personnes vivant dans des établissements informels et des taudis, ce qui ralentit les progrès accomplis aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. La durabilité et le bon fonctionnement des installations d'approvisionnement en eau en milieu rural restent un défi majeur, et les systèmes visant à entretenir, réparer et moderniser les technologies hydrauliques dans les zones rurales sont souvent inexistantes ou défectueux. Si l'on veut disposer de services d'eau gérés de manière sûre, il faut mettre en place des systèmes résilients pour les fournir : cela suppose de faire en sorte que les prestataires de services exploitent et entretiennent les infrastructures efficacement sur le plan technique et financier et que tous les éléments connexes permettant de créer des conditions favorables soient réunis pour pérenniser ces investissements.

Assainissement et hygiène

Assainissement

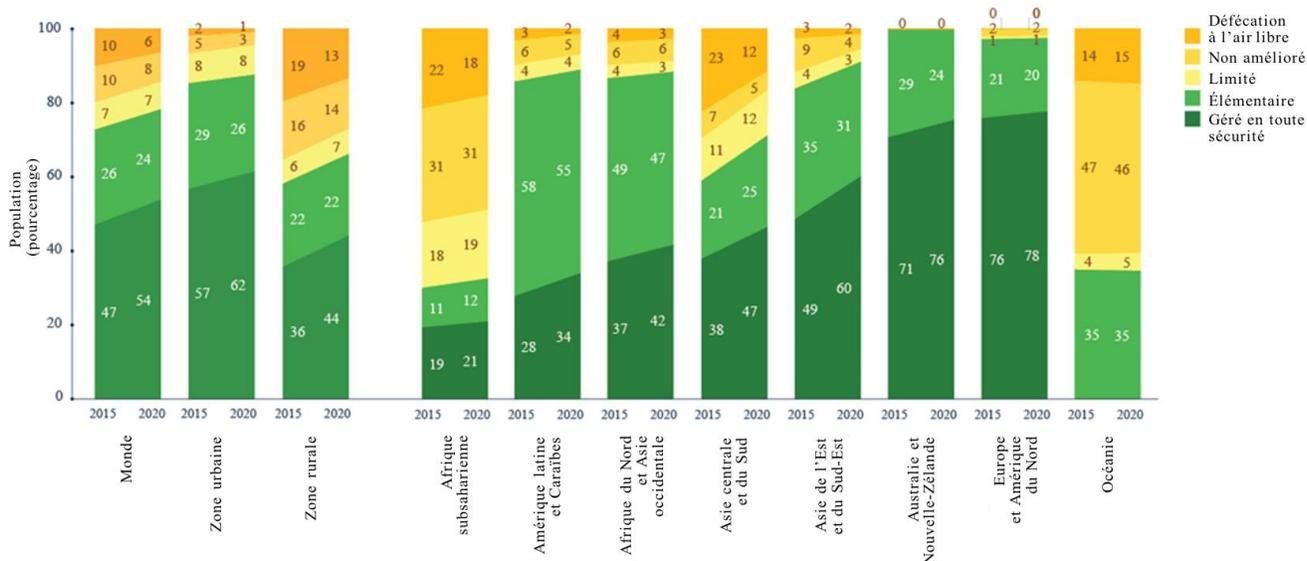
13. Malgré les progrès réalisés, en 2020, près de la moitié de la population mondiale, soit 3,6 milliards de personnes, utilisait des systèmes d'assainissement qui rejetaient des déchets humains non traités, menaçant la santé humaine et environnementale (voir figure II). On estime que 494 millions de personnes défèquent à l'air libre, les habitants des zones rurales, les peuples autochtones et les populations démunies étant beaucoup plus susceptibles d'être privés de tout service d'assainissement^{9, 10}.

⁹ Ibid.

¹⁰ A/HRC/51/24.

Figure II
Couverture en matière d'assainissement à l'échelle mondiale et régionale 2015-2020

(En pourcentage)



Source : Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

14. Certains pays ont fait des progrès significatifs dans l'élimination de la défécation à l'air libre¹¹ mais ils ont eu des difficultés pour atteindre et maintenir un niveau d'assainissement de base, car les installations doivent être suffisamment viables pour durer plusieurs saisons ; ces difficultés sont exacerbées par les changements climatiques. Un autre défi a été de réaliser des progrès tout en éliminant les inégalités qui subsistent, notamment celles fondées sur l'origine ethnique, le genre, la caste et d'autres facteurs.

15. L'assainissement sur place et le traitement décentralisé des eaux usées sont des solutions de plus en plus utilisées pour offrir des services gérés en toute sécurité à tous, quels que soient les obstacles ou l'éloignement de leur lieu de résidence. En outre, l'assainissement par conteneurs est une option possible pour les zones densément peuplées et les camps de réfugiés. Ces solutions s'appuient sur des services de gestion nécessaires à leur fonctionnement : collecte, transport, traitement et réutilisation des déchets. Mais les ménages qui ont le plus besoin de services de gestion des boues fécales sont souvent situés dans des zones urbaines denses, or cette question n'est pas prise en compte dans de nombreux plans ou politiques d'assainissement urbain¹².

16. La réglementation et l'élaboration de normes sont inexistantes ou insuffisantes. Par exemple, plus de 80 % des pays ont établi des normes nationales officielles pour le traitement des eaux usées, mais seulement 62 % ont fixé des normes pour l'utilisation sûre des eaux usées et des boues fécales dans l'agriculture et à d'autres fins productives¹³.

17. Il est essentiel de créer davantage d'emplois formels, correctement rémunérés, dignes et pouvant s'exercer en toute sécurité dans le secteur de l'assainissement afin

¹¹ OMS et UNICEF, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020*.

¹² Voir <https://glaas.who.int>.

¹³ Ibid.

de fournir des services d'assainissement sûrs. On a besoin de beaucoup plus d'agents sanitaires, mais trop souvent leur travail les expose à des risques tels que les agents pathogènes présents dans les boues fécales et les eaux usées, les accidents causés par l'effondrement des fosses, l'asphyxie par les gaz présents dans les égouts, la stigmatisation sociale et les problèmes de drogues et d'alcool liés aux conditions déshumanisantes dans lesquelles ils exercent leur profession¹⁴.

Hygiène

18. L'hygiène des mains joue un rôle primordial dans la lutte contre les maladies. Cependant, dans de nombreux pays, l'accès à des installations permettant de se laver les mains et les mesures visant à favoriser les bons comportements dans ce domaine font défaut. On estime que 3 personnes sur 10, soit 2,3 milliards d'individus dans le monde, ne disposent pas d'installation pourvue d'eau et de savon pour se laver les mains à domicile, dont 670 millions qui n'ont accès à aucune installation à cet effet¹⁵.

19. La cible 6.2 des objectifs de développement durable indique qu'il faut « accorder une attention particulière aux besoins des femmes et des filles ». Cependant, leurs besoins en matière de santé et d'hygiène menstruelles sont souvent insatisfaits, en raison des inégalités de genre, de normes sociales discriminatoires, de tabous culturels, de la pauvreté et de l'absence de services de base, ce qui entraîne d'importantes répercussions négatives sur leur vie : mobilité, liberté et choix limités, conséquences sur l'assiduité et la participation à la vie scolaire et locale, insécurité, stress et anxiété. Ces difficultés se posent souvent avec une acuité particulière en cas de crise humanitaire. Il est essentiel que les gouvernements aient une stratégie claire en ce qui concerne la santé et l'hygiène menstruelles et que les ministères se l'approprient ; cependant, dans bien des cas, ces questions sont réparties entre les ministères en charge de la santé, de l'éducation, des travaux publics et des affaires féminines¹⁶.

B. Situation concernant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en dehors du domicile

20. Les gens doivent pouvoir accéder à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, quel que soit le lieu où ils se trouvent, qu'il s'agisse d'établissements de santé, d'écoles, de lieux de travail, de lieux de préparation des aliments, de marchés, de camps de réfugiés et de prisons. On manque souvent de données pour bon nombre de ces lieux non résidentiels. Les établissements de santé et les écoles sont deux exemples particulièrement importants pour lesquels des données sont disponibles.

Établissements de santé

21. En 2021, 1,7 milliard de personnes dans le monde n'avaient pas accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau dans leur établissement de santé ; parmi elles, 857 millions fréquentaient des structures dépourvues de tout service d'eau. En général, les services d'eau fournis sont de moins bonne qualité dans les établissements de santé ruraux que dans les établissements urbains, dans les

¹⁴ Banque mondiale, Organisation internationale du Travail, WaterAid et OMS, « Health, safety and dignity of sanitation workers: an initial assessment » (Washington, Banque mondiale, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/316451573511660715/pdf/Health-Safety-and-Dignity-of-Sanitation-Workers-An-Initial-Assessment.pdf>.

¹⁵ UNICEF et OMS, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2020*.

¹⁶ UNICEF, *Guidance on Menstrual Health and Hygiene* (New York, 2019).

établissements publics que dans les établissements privés, et dans les petits centres de santé que dans les hôpitaux. Près d'un cinquième des établissements de santé situés dans les pays les moins avancés ne disposaient pas du tout de services d'eau¹⁷.

22. Dans les pays pour lesquels on dispose de données, 1 établissement de santé sur 10 dans le monde n'était pourvu d'aucun service d'assainissement en 2021. La moitié des établissements de santé dans le monde ne disposaient pas d'installations d'hygiène de base équipées d'eau et de savon ou de produits de désinfection des mains à base d'alcool dans les espaces de consultation et aux toilettes. De nombreuses structures de santé n'avaient pas de système de nettoyage de base ni de système sûr de tri et d'élimination des déchets médicaux.

Écoles

23. Des millions d'enfants fréquentent des écoles qui ne disposent pas de service élémentaire d'approvisionnement en eau potable. En 2021, 546 millions d'enfants n'avaient pas accès à des services d'eau potable de base dans leur école, et 288 millions d'entre eux fréquentaient des écoles dépourvues de tout service d'approvisionnement en eau potable. Selon les estimations, 539 millions d'enfants n'avaient pas accès à un service élémentaire d'assainissement dans leur établissement scolaire et 240 millions fréquentaient une école qui ne disposait d'aucune installation sanitaire. Près de la moitié des écoles dans le monde ne disposaient pas de services d'hygiène de base (installations permettant de se laver les mains, eau et savon). En 2021, 802 millions d'enfants n'avaient pas accès à des services d'hygiène de base à l'école, et 480 millions d'entre eux fréquentaient des écoles dépourvues de tout service d'hygiène¹⁸.

C. Situation concernant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les contextes de fragilité et de crise humanitaire

24. La fragilité menace de compromettre fortement la réalisation des objectifs de développement durable. En 2020, près d'un quart de la population mondiale et plus des trois quarts des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté se trouvaient dans un contexte de fragilité¹⁹. En 2020, les personnes vivant dans des contextes fragiles avaient deux fois moins de chances d'avoir accès à des services d'eau potable et d'assainissement gérés de façon sûre que les personnes vivant dans des contextes non fragiles. Elles étaient également trois fois plus susceptibles de pratiquer la défécation en plein air. Les personnes déplacées et les migrants en général risquent beaucoup plus d'être privés de services d'eau et d'assainissement de base que le reste de la population²⁰.

25. Bien que la plupart des personnes vivant dans des camps de réfugiés s'approvisionnent en eau potable à partir de sources protégées ou traitées, dans de nombreux pays, les camps ne parviennent pas à atteindre les objectifs relatifs à l'accès au savon et aux toilettes fixés pour les phases postérieures aux situations d'urgence.

¹⁷ UNICEF et OMS, *Progress on WASH in Health Care Facilities 2000–2021: Special Focus on WASH and Infection Prevention and Control (IPC)* (Genève, 2022). Disponible à l'adresse suivante : [www.who.int/publications/i/item/progress-on-wash-in-health-care-facilities-2000-2021-special-focus-on-wash-and-infection-prevention-and-control-\(ipc\)](http://www.who.int/publications/i/item/progress-on-wash-in-health-care-facilities-2000-2021-special-focus-on-wash-and-infection-prevention-and-control-(ipc)).

¹⁸ UNICEF et OMS, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire : données actualisées pour la période 2000-2021* (New York, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/resources/jmp-wash-in-schools-2022>.

¹⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, *États de fragilité 2022* (Paris, 2022). Consultable à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>.

²⁰ UNICEF et OMS, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000–2020*.

Dans ces cas de figure, la vulnérabilité des femmes aux violences sexuelles est accentuée.

26. Dans les contextes fragiles, seule la moitié des écoles ont accès à des services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En 2021, plus de la moitié des enfants privés de services de base d'eau potable à l'école vivaient dans des contextes fragiles²¹. Un cinquième des établissements de santé situés dans des zones fragiles ne disposaient d'aucun service d'eau ou d'assainissement (soit le double de la moyenne mondiale)²².

27. Les personnes vivant dans des contextes fragiles risquent davantage de faire face à des crises politiques, économiques et environnementales. Dans de tels contextes, les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sont souvent insuffisants. En outre, les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement peuvent contribuer à la fragilité. Il ressort de plus en plus souvent des analyses sur la sécurité mondiale que l'eau est une ressource stratégique qui, si elle n'est pas gérée correctement, peut être une source de conflit et, dans des cas extrêmes, menacer la sécurité nationale et régionale. L'incapacité des gouvernements de fournir les biens publics que sont les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène peut porter atteinte au contrat social et entraîner de l'instabilité. Les inégalités d'accès à ces services peuvent également alimenter les tensions et nuire à la cohésion sociale entre les communautés²³.

D. Situation en ce qui concerne le traitement des eaux usées

28. Selon les estimations, un peu plus de la moitié des eaux usées domestiques sont rejetées dans l'environnement sans avoir fait l'objet d'un traitement adéquat, ce qui menace la santé publique et l'environnement. Les eaux usées récupérées dans les égouts ont plus de chances d'être traitées sans danger que celles provenant de fosses septiques et d'autres types d'installations *in situ*. À l'échelle mondiale, on estime qu'environ les trois quarts des eaux d'égouts font l'objet d'un traitement sûr, mais que plus de la moitié des eaux usées produites par des ménages disposant de fosses septiques n'ont pas été traitées en toute sécurité en raison de systèmes mal conçus, mal exploités ou mal entretenus²⁴.

29. Les eaux usées industrielles contiennent potentiellement un large éventail de métaux et de produits chimiques toxiques. Cependant, on ne dispose d'aucune information officielle sur la proportion des eaux usées traitées pour 80 % de la population mondiale, et sur la proportion des eaux usées industrielles traitées pour 95 % de la population mondiale. Les rares données disponibles suggèrent qu'environ un tiers des eaux usées totales et industrielles sont traitées avant d'être rejetées²⁵.

30. Il est essentiel d'améliorer la gestion et le traitement des eaux usées afin de limiter le rejet de polluants dangereux (nutriments, métaux lourds, produits pharmaceutiques tels que les anti-inflammatoires, les analgésiques et les antibiotiques, hormones et microplastiques) dans l'environnement. Les polluants

²¹ Ibid.

²² UNICEF et OMS, *Progress on WASH in Health Care Facilities 2000-2021*.

²³ UNICEF, *L'eau sous le feu des bombes, volume 1 : Situations d'urgence, développement et paix dans les contextes fragiles et de conflit* (New York, 2019). Consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/media/58121/file/Water-under-fire-volume-1-2019.pdf.

²⁴ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et OMS, *Progrès relatifs au traitement des eaux usées : mises à jour de l'indicateur mondial 6.3.1 et besoins d'accélération – 2021* (Genève, 2021). Consultable à l'adresse suivante : https://www.unwater.org/sites/default/files/app/uploads/2021/09/SDG6_Indicator_Report_631_Progress-on-Wastewater-Treatment_2021_FR.pdf.

²⁵ Ibid.

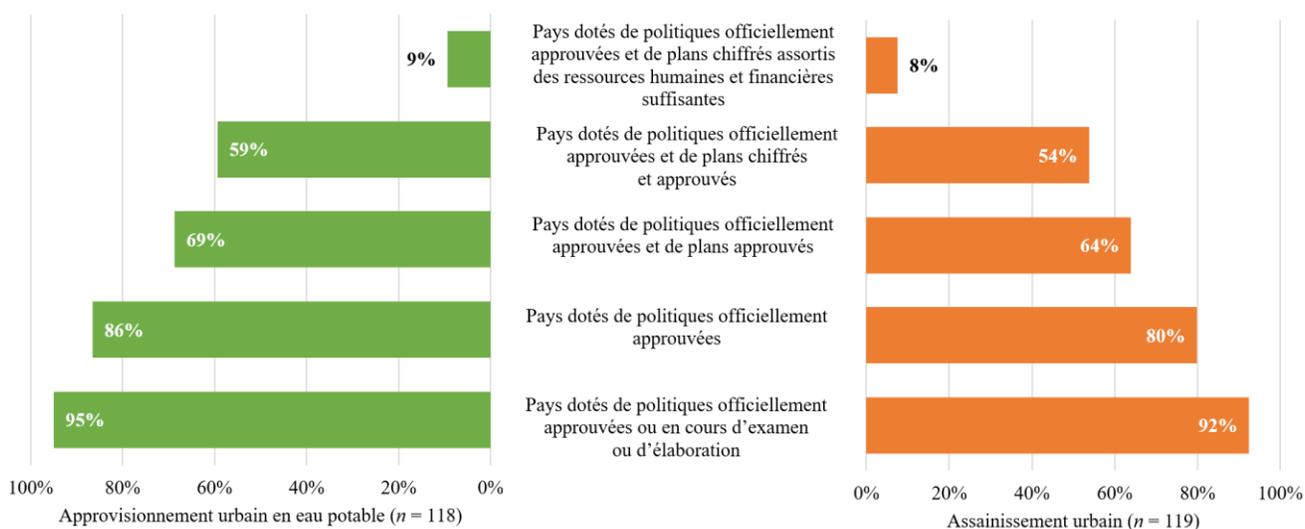
chimiques et organiques d'origine industrielle ont un potentiel de persistance et de bioaccumulation dans l'air, l'eau et le sol.

E. Situation concernant l'élaboration des politiques, la planification et l'allocation des ressources

31. Les pays qui sont en voie d'atteindre leurs objectifs nationaux en matière de couverture en eau potable ont plus de chances de disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre leurs plans et d'avoir mis en place des organismes de réglementation et des systèmes de surveillance efficaces. En comparaison, les pays qui doivent progresser plus rapidement s'ils veulent réaliser leurs objectifs n'ont pas les ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre leurs plans, sont moins susceptibles d'avoir mis en place des organismes de réglementation efficaces et ont un taux d'utilisation plus faible des capitaux engagés au niveau national. Bon nombre de pays ont officiellement approuvé des politiques, mais rares sont ceux qui les ont concrétisées par des plans chiffrés assortis des ressources financières et humaines suffisantes pour les mettre en œuvre (voir la figure III pour le secteur urbain)²⁶.

Figure III

État d'avancement des politiques et de la planification en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain



Source : Analyse et évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable.

F. Questions connexes

Respect des droits humains

32. En 2010, l'Assemblée générale a reconnu que le droit à l'eau potable et à l'assainissement était un droit de l'homme et, en 2015, elle a consacré l'assainissement comme un droit humain à part entière. Ces droits sont garantis pour tous, indépendamment du revenu, du sexe, du handicap, de l'âge, de l'origine ethnique ou de tout autre statut. On peut s'inspirer des principes relatifs aux droits

²⁶ <https://glaas.who.int>.

humains pour élaborer des directives claires sur les cadres juridiques, réglementaires et politiques, ainsi que sur les pratiques institutionnelles.

33. Le droit d'avoir accès à une eau potable doit permettre à chacun d'avoir accès un approvisionnement suffisant en eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques. Le droit à l'assainissement doit permettre à chacun d'avoir accès physiquement et à un coût abordable à des équipements sanitaires, dans tous les domaines de la vie, qui soient sans risque, hygiéniques, sûrs, socialement et culturellement acceptables et gages d'intimité et de dignité.

34. La présence physique n'est pas synonyme d'accès. Les services d'eau ou d'assainissement ne profitent pas à l'ensemble de la communauté s'il sont trop coûteux, peu fiables, non hygiéniques et s'ils sont fournis dans des lieux dangereux, non adaptés aux enfants ou à des groupes de personnes ayant des capacités réduites, ou non mixtes, dans le cas des toilettes et des installations de lavage. Les groupes marginalisés sont souvent négligés et font parfois l'objet de discrimination lorsqu'ils tentent d'accéder aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

35. Les États ont le devoir de fournir des services d'eau et d'assainissement aux populations, qui sont titulaires de droits. Celles-ci doivent être en mesure de revendiquer leurs droits et les États sont dans l'obligation de garantir les droits à l'eau et à l'assainissement dans des conditions d'égalité et sans discrimination. Il convient de prendre en compte le respect des droits humains dans les plans de développement pour tous les secteurs, et ce à tous les niveaux. Les pouvoirs publics doivent adopter une approche fondée sur les droits humains afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte²⁷.

Liens avec la santé et le bien-être (objectif de développement durable n° 3)

36. La santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie mais se définit comme un état de complet de bien-être mental et physique. L'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité et la gestion des eaux usées sont intrinsèquement liés à la santé et contribuent à l'objectif de développement durable n° 3, car ils favorisent la prévention des maladies, le bien-être physique et mental et la nutrition, l'innocuité des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. Non seulement les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène contribuent à prévenir certaines maladies, mais ils permettent également de renforcer la résilience des systèmes de santé, d'améliorer la préparation aux pandémies, de lutter contre la résistance aux antimicrobiens et d'obtenir globalement de meilleurs résultats en matière de santé.

37. Le manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène fait 1,4 million de décès par an²⁸, notamment pour cause de maladies infectieuses (telles que la diarrhée et les infections respiratoires aiguës) et de dénutrition chronique. Il s'agit de la principale cause du choléra, maladie diarrhéique aiguë qui peut tuer en quelques heures si elle n'est pas traitée ; en 2022, 29 pays avaient signalé des épidémies de choléra²⁹. Des épisodes répétés de diarrhée peuvent contribuer à réduire la quantité de nutriments et de protéines absorbée par les enfants, qui peuvent avoir une taille inférieure à la moyenne pour leur âge ou un retard de croissance. À l'échelle

²⁷ « Droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement », fiche d'information de l'Organisation des Nations Unies. Consultable à l'adresse suivante : <https://www.unwater.org/water-facts/human-rights-water-and-sanitation>.

²⁸ Jennyfer Wolf *et al.*, « Burden of disease attributable to unsafe drinking water, sanitation and hygiene in domestic settings: a global analysis for selected adverse health outcomes », *The Lancet* (à paraître prochainement).

²⁹ OMS, « Choléra – situation mondiale » (consulté le 20 décembre 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/emergencies/disease-outbreak-news/item/2022-DON426>.

mondiale, près d'un quart des enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance en 2020, avec des effets sur le développement cognitif et physique³⁰.

38. L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont essentiels pour lutter contre les maladies tropicales négligées telles que les géohelminthiases (vers parasites), la schistosomiase et le trachome. L'eau est également l'habitat d'un certain nombre de vecteurs de maladies, tels que les moustiques qui transmettent le paludisme et la dengue. Une mauvaise gestion de l'eau, des eaux usées, des systèmes de drainage et des déchets solides peut créer des conditions favorables à la reproduction des moustiques et entraîner la prolifération rapide de maladies telles que la dengue. L'incidence mondiale de la dengue a progressé de manière spectaculaire au cours des dernières décennies ; on estime aujourd'hui que la moitié de la population mondiale y est exposée.

39. Les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène permettent également de réduire la nécessité d'utiliser des antibiotiques pour soigner les maladies infectieuses et de prolonger ainsi la durée de vie des antimicrobiens utilisés en dernier recours. Le lavage des mains, le maintien de l'asepsie et la gestion des déchets médicaux sont essentiels pour la prévention des infections dans les établissements de santé. La mauvaise qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé, qui a été associée à la propagation d'infections résistantes aux antimicrobiens, expose les patients et le personnel au risque de contracter des infections graves qui sont difficiles à traiter³¹.

40. Les changements climatiques favorisent la propagation de nombreuses maladies transmissibles, notamment les maladies diarrhéiques, le choléra et les maladies tropicales négligées. Par exemple, les inondations augmentent la mobilité des agents pathogènes. La crise de la COVID-19 a montré le rôle primordial de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les foyers, les écoles et les établissements de santé dans la mise en œuvre des mesures visant à préparer et à prévenir les futures pandémies et à lutter contre celles-ci.

41. Les contaminants chimiques présents dans l'eau potable posent un risque important pour la santé, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Il s'agit notamment du plomb (provenant des matériaux de plomberie domestique et des pompes manuelles), des nitrates (issus de la contamination des eaux usées ou du ruissellement agricole), du mercure et des métaux lourds (provenant de l'exploitation minière et de l'industrie) ainsi que du fluorure et de l'arsenic (naturellement présents dans les eaux souterraines de nombreux pays). On estime que jusqu'à 220 millions de personnes sont potentiellement exposées à de l'eau potable contenant des concentrations élevées d'arsenic. L'exposition prolongée à de fortes concentrations d'arsenic dans l'eau potable et les aliments issus de cultures irriguées avec de l'eau contaminée peut provoquer des lésions cutanées et des cancers, tandis que l'exposition à l'arsenic *in utero* et pendant la petite enfance peut entraîner des effets négatifs sur le développement cognitif et une augmentation de la mortalité chez les jeunes adultes^{32, 33}. La contamination au mercure des eaux amazoniennes, due à

³⁰ UNICEF, OMS et Groupe de la Banque mondiale, *Levels and Trends in Child Malnutrition: Key Findings of the 2021 Edition of the Joint Child Malnutrition Estimates* (Genève, OMS, 2021). Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/publications/i/item/9789240025257.

³¹ FAO, Organisation mondiale de la santé animale et OMS, *Note d'orientation technique relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des eaux usées pour prévenir les infections et réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens* (2020).

³² Fiche d'information de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'arsenic. Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/arsenic.

³³ Joel Podgorski et Michael Berg, « Global threat of arsenic in groundwater », *Science*, vol. 368, n° 6493 (22 mai 2020), p. 845 à 850.

l'exploitation aurifère à petite échelle, a entraîné des malformations congénitales chez les enfants autochtones. Les peuples autochtones sont également touchés de manière disproportionnée par la contamination de l'eau causée par des déversements d'hydrocarbures³⁴.

42. Parmi les autres nouveaux contaminants préoccupants présents dans l'eau potable, on peut citer les produits pharmaceutiques, les pesticides, les substances per- et polyfluoroalkylées et les microplastiques. Certains contaminants chimiques ne présentent pas forcément un risque pour la santé à des niveaux habituellement trouvés dans l'eau potable mais peuvent altérer le goût ou la couleur de l'eau, ce qui peut conduire les consommateurs à rejeter des sources d'eau améliorées pour s'orienter vers des eaux plus acceptables d'un point de vue esthétique mais moins sûres, telles que les eaux de surface.

43. Un mauvais assainissement accroît les risques sanitaires qui touchent en particulier les femmes. Par exemple, les femmes atteintes d'infections causées par des vers et d'autres maladies peuvent devenir anémiques et souffrir de sous-alimentation, ce qui augmente le risque de décès maternel. Les femmes qui n'ont pas accès à des installations sanitaires peuvent avoir recours à des mécanismes d'adaptation nuisibles, par exemple en retardant la miction ou en réduisant leur consommation d'eau, ce qui entraîne des infections des voies urinaires. Non seulement les mauvaises conditions d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements de santé compromettent le bon déroulement des accouchements, mais elles dissuadent également les femmes d'accoucher dans ces établissements³⁵.

Liens avec l'accès à une éducation de qualité (objectif de développement durable n° 4)

44. Tout enfant a droit à une éducation de qualité, ce qui suppose un accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans son établissement scolaire. Le fait de faire figurer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu scolaire dans les objectifs de développement durable montre que l'on reconnaît de plus en plus le rôle clé de ces services pour ce qui est de mettre en place un « cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace » et de garantir un accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ce qui témoigne de l'importance de la disponibilité de ces services en dehors du domicile.

45. Bénéficier de toilettes privées et en bon état dans les écoles peut avoir une incidence positive sur les résultats en matière de santé et d'apprentissage, en particulier pour les filles. La gestion de l'hygiène menstruelle est essentielle pour permettre aux filles de rester à l'école. Cependant, la couverture mondiale des services d'assainissement de base en milieu scolaire n'a augmenté que de 1,14 % entre 2015 et 2021³⁶.

³⁴ Voir <https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/sr-toxics-and-human-rights>.

³⁵ UNICEF et OMS, *Situation de l'assainissement dans le monde : Un appel pressant à améliorer l'assainissement au profit de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société* (2020). Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/fr/publications/i/item/9789240014473.

³⁶ UNICEF et OMS, *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu scolaire : données actualisées pour la période 2000-2021*.

Liens avec l'égalité des genres (objectif de développement durable n° 5) et les droits des personnes handicapées

46. Au niveau mondial, on estime que les femmes et les filles sont chargées d'aller chercher de l'eau dans 8 ménages sur 10 qui n'ont pas accès à l'eau sur place³⁷. Le transport de l'eau est particulièrement fréquent chez les populations rurales et marginalisées ou vivant dans des zones reculées, comme les communautés autochtones. La collecte de l'eau expose les femmes et les filles à la fatigue et à des risques de blessure (risques au niveau du squelette et au niveau musculaire, et risque de prolapsus utérin), et pose des dangers pour leur sécurité personnelle, tels que les agressions sexuelles³⁸. Dans le cas des filles, elle représente un obstacle à la fréquentation de l'école et à l'achèvement de la scolarité. Si l'on veut assurer une gestion sûre de l'eau, il faut garantir sa disponibilité sur place, ce qui contribue de manière significative à l'égalité des genres.

47. Les mauvaises conditions d'assainissement touchent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, en particulier les femmes et les personnes handicapées. L'absence d'installations sanitaires adéquates sur le lieu de travail peut dissuader les femmes de chercher un emploi, ce qui contribue à limiter davantage leur participation au marché du travail et leur accès aux ressources. De même, l'absence de toilettes publiques nuit à la mobilité des femmes et à leur participation à la vie publique et à l'économie. Il a été démontré que les mauvaises conditions sanitaires constituaient un obstacle à la fréquentation scolaire et à la scolarisation dans de nombreux pays. Il s'agit d'un problème qui touche particulièrement les filles, surtout après la puberté, alors que leurs besoins en matière d'hygiène menstruelle ne sont pas forcément pris en compte. Souvent stigmatisés et marginalisés, les agents chargés de l'assainissement sont exposés à des risques sanitaires inacceptables et à des conditions de travail indignes et insalubres, dans un cadre non réglementé³⁹.

48. La capacité de maintenir une hygiène personnelle peut grandement contribuer à accroître les sentiments de dignité, d'intimité et de sécurité, en particulier chez les femmes et les personnes vivant avec un handicap, et à diminuer les sentiments de dégoût et de honte⁴⁰. La gestion de la santé et de l'hygiène menstruelles peut aider à surmonter des obstacles et permettre aux filles et aux femmes de devenir des membres à part entière de la société⁴¹.

Liens avec la protection de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques, la résilience et l'adaptation (objectifs de développement durable n°s 13, 14 et 15)

49. En intégrant la question du climat dans le cadre d'une gestion sécurisée des services d'eau et d'assainissement, on peut rendre ces services plus résilients face aux effets des changements climatiques, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et limiter l'impact écologique de la mauvaise gestion ou de l'absence de traitement des déchets humains. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur

³⁷ UNICEF et OMS, *Safely Managed Drinking Water* (Genève, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/325897>.

³⁸ Jo-Anne Geere *et al.*, « Carrying water may be a major contributor to disability from musculoskeletal disorders in low income countries: a cross-sectional survey in South Africa, Ghana and Vietnam », *Journal of Global Health*, vol. 8, n° 1 (juin 2018). Disponible à l'adresse suivante : www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5825974.

³⁹ UNICEF et OMS, *Situation de l'assainissement dans le monde*.

⁴⁰ UNICEF et OMS, *Situation de l'hygiène des mains dans le monde : Appel mondial à l'action pour faire de l'hygiène des mains une priorité dans les politiques et la pratique* (New York, UNICEF, 2021). Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/fr/publications/i/item/9789240036444.

⁴¹ UNICEF, *Guidance on Menstrual Health and Hygiene*.

l'évolution du climat affirme que « le moyen le plus efficace de réduire la vulnérabilité à court terme est de mettre en place des programmes visant à appliquer et à améliorer les mesures de santé publique de base telles que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement »⁴².

50. La fonte accélérée des glaciers, les changements dans la fréquence, l'ampleur et la date d'apparition des inondations, la fréquence et la gravité croissantes des sécheresses, la réduction des réserves d'eaux souterraines et la diminution des infiltrations, ainsi que la détérioration de la qualité de l'eau due à des événements extrêmes se sont tous intensifiés en raison des changements climatiques anthropiques. Ces phénomènes ont des répercussions importantes sur l'accès à l'eau potable et menacent les acquis obtenus ces dernières années⁴³.

51. Si les installations sanitaires n'ont pas été bien construites ou si elles sont mal adaptées aux intempéries, des effluents contenant de l'azote et du phosphore provenant de l'urine ou des excréments humains risquent d'être rejetés dans la nature pendant les périodes de fortes pluies et d'inondations. En plus de contaminer l'eau potable, cela peut également provoquer une eutrophisation des eaux réceptrices liée à un apport excessif en nutriments qui favorise la prolifération des algues et l'épuisement de l'oxygène dans les écosystèmes aquatiques⁴⁴. Le traitement partiel ou l'absence de traitement des eaux usées provenant par exemple de stations d'épuration municipales qui fonctionnent mal, d'exploitations agricoles, d'usines et d'autres sources, entraînent une dégradation de la qualité des eaux réceptrices, ce qui a des répercussions sur la qualité de l'eau ambiante, les écosystèmes liés à l'eau et la pollution marine (notamment l'eutrophisation côtière).

52. Les communautés à faibles revenus sont les plus vulnérables aux perturbations des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement causées par les changements climatiques. Ces populations vivent souvent dans des zones inondables et sont fortement touchées par la sécheresse et d'autres phénomènes climatiques extrêmes.

53. Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène contribue aux émissions de gaz à effet de serre ; on estime que le secteur de l'eau représente à lui seul jusqu'à 5 % des émissions totales⁴⁵. En réalisant des investissements intelligents dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, on peut atténuer les effets des changements climatiques tout en réduisant les coûts et en renforçant la résilience⁴⁶. L'objectif est notamment de détecter et d'éliminer les fuites d'eau dans les systèmes

⁴² Kirk Smith *et al.*, « Human health: impacts, adaptation, and co-benefits », *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Christopher Field *et al.*, éd. (Cambridge, Royaume-Uni et New York, Cambridge University Press, 2014). Disponible à l'adresse suivante : www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/WGIIAR5-Chap11_FINAL.pdf.

⁴³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability – Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Hans-Otto Pörtner *et al.*, éd. (Cambridge University Press, 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii.

⁴⁴ Florian Thevenon *et al.*, « Spatio-temporal distribution of organic and inorganic pollutants from Lake Geneva (Switzerland) reveals strong interacting effects of sewage treatment plant and eutrophication on microbial abundance », *Chemosphere*, vol. 85, n° 5 (2011). Disponible à l'adresse suivante : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:17240>.

⁴⁵ Wen-Wei Li, Han-Qing Yu et Bruce Rittmann, « Chemistry: reuse water pollutants », *Nature*, vol. 528 (3 décembre 2015). Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/528029a.

⁴⁶ UNICEF, « Why water, sanitation and hygiene must be top of your climate agenda ». Disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/documents/why-water-sanitation-and-hygiene-must-be-top-your-climate-agenda.

de canalisation, de réduire le gaspillage grâce à des technologies permettant d'économiser de l'eau (comme les compteurs d'eau et les installations et appareils économes en eau), de promouvoir l'utilisation des eaux grises pour des usages intérieurs et extérieurs, par exemple pour tirer la chasse d'eau des toilettes, afin d'avoir moins recours aux eaux traitées et pompées, et d'améliorer l'efficacité énergétique des processus d'acheminement et de traitement de l'eau. Les solutions fondées sur la nature, telles que les zones humides, peuvent améliorer la qualité de l'eau et réduire la nécessité de recourir à des systèmes de traitement de l'eau très énergivores⁴⁷. Par une gestion et une réutilisation sûres et efficaces des eaux usées, on peut atténuer les effets des changements climatiques en évitant les émissions de gaz à effet de serre, qui résultent à la fois directement de la décomposition des déchets non traités rejetés dans l'environnement et indirectement de l'énergie requise pour les différentes étapes du traitement⁴⁸.

III. Vue d'ensemble des perspectives de progrès et des solutions porteuses de transformation

54. Si l'on veut relever les défis actuels et futurs auxquels le monde fait face, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en place des solutions novatrices et porteuses de changement. On dispose déjà d'exemples d'initiatives réussies qui ont été mises en œuvre à grande échelle dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. De nombreux pays ont déjà montré la voie à suivre et mis en application des solutions fondées sur des données probantes.

55. Il est nécessaire de passer d'une approche de l'assistance et de la prestation de services « fondée sur des projets » à une démarche visant à renforcer les systèmes nationaux et locaux nécessaires pour fournir des services fiables, résilients et inclusifs à grande échelle – services pouvant être financés par les utilisateurs, le budget de l'État et des acteurs privés.

56. Le rôle de chef de file des pouvoirs publics et la volonté de susciter le changement sont essentiels. Cet esprit de décision doit être encouragé et soutenu par une coalition de partenaires – secteur privé, institutions financières, société civile, monde universitaire, donateurs et organisations non gouvernementales (ONG) – qui travaillent en étroite collaboration et sont redevables les uns envers les autres. Par rapport à une approche conventionnelle axée sur les projets et la couverture des services, il faut du temps pour mettre en place des changements systémiques et obtenir des résultats sur le terrain. Les États doivent instaurer une culture du changement et créer des systèmes qui facilitent la collaboration entre les secteurs. Les donateurs devront faire preuve de patience, s'adapter et se concentrer sur les étapes du processus, en collaborant avec d'autres parties prenantes pour soutenir le rôle moteur des pouvoirs publics. Les États devraient également tenir compte du fait que les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des investissements « sans regret », qui contribuent à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et au respect des obligations en matière de droits de l'homme.

57. Les possibilités de progrès sont présentées ci-dessous au moyen de la structure du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6.

⁴⁷ Banque mondiale, *A Catalogue of Nature-based Solutions for Urban Resilience* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36507>.

⁴⁸ ONU-Habitat et OMS, *Progress on Wastewater Treatment: Global Status and Acceleration Needs for Sustainable Development Goal Indicator 6.3.1* (Genève, 2021).

A. Financement

58. L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des biens publics qui contribuent à la santé et au développement social et économique, et doivent donc faire l'objet d'un financement public stratégique et bien ciblé. Les financements publics, y compris les subventions ciblées, ont eu et continuent d'avoir une importance capitale, même dans les économies fortement axées sur le marché.

59. Les États disposent de plusieurs solutions qu'ils peuvent associer pour financer l'eau, l'assainissement et l'hygiène, notamment les impôts, les transferts de donateurs externes, les redevances et les frais d'utilisation. Les investissements publics doivent être utilisés de manière stratégique pour attirer d'autres financements et les exploiter au mieux, sachant que la plupart des fonds destinés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène proviennent en définitive des ménages eux-mêmes, qui s'acquittent de redevances et de frais d'utilisation. Certains usagers peuvent payer des tarifs beaucoup plus élevés s'ils sont approvisionnés par des camions citernes ou s'ils installent des réservoirs pour stocker de l'eau en cas de raccordement à un réseau intermittent, et dans de nombreuses régions du monde, les ménages investissent dans leurs propres systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement. Cependant, la dépendance de certaines catégories de la population à l'égard de systèmes d'auto-alimentation peut entraîner des inégalités ; les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour ce qui est de régler les systèmes d'eau des ménages, de soutenir leur fonctionnement et de contribuer à leur financement^{49, 50}.

60. Les pouvoirs publics peuvent mobiliser plusieurs formes de financement remboursable, telles que les prêts, les obligations et d'autres instruments financiers. Ils peuvent conclure des partenariats public-privé pour accéder au financement et au savoir-faire du secteur privé. Ils peuvent également exploiter les possibilités offertes par le système financier dans son ensemble, par exemple en créant des produits financiers pour les entrepreneurs désireux de se lancer dans le secteur, en s'appuyant sur la technologie financière (fintech)⁵¹ et en améliorant la solvabilité des services publics et des collectivités locales qui souhaitent emprunter. Il faut établir des directives claires sur les besoins de financement, expliquer quand et comment les fonds publics seront utilisés et préciser les moyens mis en œuvre pour assurer une répartition équitable des ressources budgétaires et coordonner les financements.

61. Dans de nombreux pays, le budget de l'État n'est pas aligné sur les priorités politiques. Les pouvoirs publics ont du mal à faire évoluer les politiques budgétaires et les institutions censées utiliser les crédits alloués sont souvent inefficaces. En conséquence, les taux d'exécution du budget de l'eau sont faibles ; l'étude des dépenses publiques dans le secteur de l'eau révèle qu'en moyenne, seulement 72 % des fonds alloués sont effectivement dépensés⁵². En outre, les liens étroits qui existent

⁴⁹ John Butterworth et Sally Sutton, *Self-Supply: Filling the Gaps in Public Water Supply Provision* (Rugby, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Practical Action Publishing, 2021).

⁵⁰ Batsirai Majuru, Marc Suhrcke et Paul Hunter, « How do households respond to unreliable water supplies? A systematic review », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 13, n° 12 (décembre 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5201363.

⁵¹ John Ikeda et Ken Liffiton, « Fintech for the water sector: advancing financial inclusion for more equitable access to water » (Groupe de la Banque mondiale, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31417?locale-attribute=en>.

⁵² Global Water Security and Sanitation Partnership (GWSP), *GWSP 2022 Annual Report: 5 Years of Working Together Toward a Water-Secure World* (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/099102211102224772/IDU0a8831b08028b604d070aa0104893aa4ceda2>.

entre les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'irrigation et l'hydroélectricité ne sont pas pris en considération dans la plupart des pays, qui en majorité n'ont pas su en tenir compte pour prendre des décisions d'investissement éclairées.

62. Il est essentiel de faire preuve de transparence et d'appliquer le principe de responsabilité. Les États doivent mettre en place des mécanismes visant à consulter les parties prenantes sur les décisions de financement et rendre publiques les informations à ce sujet.

63. Qu'ils soient financés par des sources publiques ou privées, il est essentiel que les prestataires de services soient en bonne santé financière. Les prestataires de services rentables financièrement s'emploient à réduire les quantités d'eau non génératrice de revenus (grâce à de meilleurs systèmes de collecte des recettes et à la détection et au contrôle des fuites) et à optimiser leur consommation d'énergie et leurs ressources en personnel. Il est essentiel d'améliorer l'efficacité des prestataires de services pour garantir leur solvabilité, d'attirer les investissements de la part des secteurs public et privé et de réduire la dépendance à l'égard des transferts publics et de l'aide au développement.

64. On manque systématiquement de données financières et d'informations sur les dépenses liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, problème auquel il est possible de remédier en utilisant la méthode TrackFin élaborée par l'OMS pour établir des comptes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène⁵³.

B. Données et informations

65. Il importe de disposer de données fiables, cohérentes et ventilées (notamment par âge et par sexe) sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène si l'on veut promouvoir l'engagement politique, orienter l'élaboration des politiques et la prise de décision, identifier les personnes les plus vulnérables, favoriser la réalisation d'investissements bien ciblés afin de maximiser les gains sanitaires, environnementaux et économiques, et permettre aux gouvernements de changer de cap en temps voulu. Pour de nombreux pays, l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données est une première étape nécessaire pour définir les besoins, les lacunes et les priorités d'investissement en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

66. L'établissement d'un suivi précis et régulier ainsi que la collecte et la gestion de données, et notamment l'utilisation de sources de données complémentaires, telles que les projections météorologiques et climatiques à long terme, sont indispensables si l'on veut cibler efficacement les ressources nécessaires pour garantir une eau potable gérée de façon sûre, de manière à faire face à des défis spécifiques tels que les changements climatiques, la baisse de la qualité de l'eau et les épidémies. Il faut également faire appel à d'autres sources de données, telles que les sciences participatives et les connaissances des peuples autochtones.

67. La fiabilité, l'accessibilité et la publication des données et des informations sur les services d'eau potable et d'assainissement augmentent la transparence à l'égard des consommateurs, réduisent les possibilités de corruption et favorisent une concurrence saine entre les services publics ou les organismes responsables. Cependant, d'après l'analyse et l'évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable 2021-2022, bien moins de la moitié des pays avaient

⁵³ ONU-Eau et OMS, *Reflecting on TrackFin 2012–2020: Key Results, Lessons Learned and the Way Forward* (Genève, OMS, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/341793>.

des organismes de réglementation qui mettaient à la disposition du public des informations sur l'eau en milieu urbain, et le nombre de pays dotés d'organismes de réglementation publiant des rapports sur l'eau ou l'assainissement en zone rurale était beaucoup plus limité⁵⁴. Les États devraient exiger que tous les principaux utilisateurs communiquent des informations sur l'usage qu'ils font de l'eau (prélèvement, évacuation et réutilisation).

68. Les États doivent répondre à la nécessité de disposer de données cohérentes sur l'hygiène. L'OMS met à disposition des outils permettant de recueillir des données sur l'hygiène des mains dans le secteur de la santé, et les enquêtes menées auprès des ménages comprennent de plus en plus souvent des questions standard sur le lavage des mains.

69. Si de nombreux pays disposent de données sur le traitement des eaux usées provenant des égouts, relativement rares sont ceux qui ont des données sur la collecte, le traitement et l'élimination des boues fécales provenant de dispositifs d'assainissement autonomes tels que les fosses septiques et les latrines, qui font partie intégrante d'un assainissement géré en toute sécurité. On manque également de données réglementaires recueillies de manière indépendante – agrégées au niveau national – pour toutes les étapes de la chaîne d'assainissement, en particulier pour les services d'assainissement sans égouts. Seulement 32 % des pays ont déclaré disposer d'organismes chargés de réglementer l'assainissement et le traitement des eaux usées qui mettaient en œuvre des mesures correctrices globales dans les zones urbaines ; pour les zones rurales, ce chiffre n'était que de 23 %⁵⁵.

C. Renforcement des capacités

70. Il est essentiel de renforcer les capacités pour établir des bases solides permettant d'assurer l'efficacité de la gouvernance, du financement, de la prestation de services, de l'innovation et de la gestion des données, le but étant de bénéficier de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène durables et équitables. Il importe également de bâtir une économie de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène qui puisse contribuer à la croissance économique et à la prospérité.

71. La construction d'un secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène robuste nécessitera des effectifs plus nombreux, plus diversifiés et mieux équilibrés du point de vue du genre, qui soient dotés de compétences plus poussées, mais le renforcement des capacités dans ce contexte ne se résume pas simplement à la formation. Ce processus englobe : a) la mise en valeur des ressources humaines, pour faire en sorte que les institutions chargées de superviser et de fournir les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène mettent en place les effectifs appropriés et suffisants et emploient un personnel qualifié, formé et motivé, et que des activités de formation adaptées soient proposées pour faire face aux mouvements de personnel et transmettre les nouvelles connaissances ; b) le développement organisationnel, afin de veiller à ce que les institutions disposent de moyens suffisants et utilisent des systèmes et des procédures efficaces ; c) la mobilisation de ressources, le but étant de s'assurer que les institutions ont accès aux ressources financières, matérielles et techniques nécessaires.

72. En particulier, il est nécessaire de mieux réglementer les métiers de l'assainissement et de promouvoir l'emploi formel dans ce secteur. Les conditions de travail doivent être progressivement officialisées afin de protéger la santé et la

⁵⁴ Voir <https://glaas.who.int>.

⁵⁵ Enquête pays de l'analyse et de l'évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable 2018-2019.

sécurité des travailleurs ainsi que leurs droits, et de garantir des conditions d'emploi décentes, conformément à l'objectif de développement durable n° 8. Apprendre au secteur privé à capitaliser sur l'« économie de l'assainissement » suppose de renforcer les compétences des prestataires de services et leur capacité à s'adapter aux conditions environnementales et aux changements climatiques⁵⁶.

73. De même, il convient de professionnaliser et d'officialiser la gestion de l'approvisionnement en eau en milieu rural, en élaborant un cadre relatif à l'exercice des professions de foreurs, d'opérateurs de pompes manuelles, de contremaîtres et de superviseurs, le but étant de remplacer les travailleurs bénévoles peu qualifiés traditionnellement responsables de l'approvisionnement en eau des zones rurales^{57, 58}.

74. Il est essentiel de renforcer les capacités afin d'assurer le succès des initiatives visant à améliorer l'hygiène des mains. Il existe de graves lacunes dans les moyens mis en œuvre pour promouvoir et pérenniser les bons comportements en matière d'hygiène des mains. Dans bien des cas, les pays doivent investir dans de nouvelles compétences, afin de mettre en place les moyens nécessaires pour créer un environnement politique favorable, promouvoir l'hygiène des mains, favoriser la collaboration du secteur privé, établir des règlements conformes aux objectifs stratégiques et les faire appliquer.

D. Innovation

75. Si l'on veut garantir un accès universel aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, il faut mettre en place des solutions novatrices qui favorisent le respect des principes d'équité et d'universalité et qui contribuent à étendre ces services aux zones les plus reculées et à permettre aux populations les plus difficiles à atteindre d'en bénéficier. Par exemple, les pays ne doivent pas se limiter aux systèmes d'égouts conventionnels, qui sont onéreux et longs à installer, et passer des chaînes d'assainissement linéaires à une économie circulaire, dans laquelle l'eau et les déchets sont recyclés et réutilisés. Il faut également promouvoir les innovations institutionnelles, par exemple en élaborant de nouveaux modèles pour la gestion de l'entretien des points d'eau en milieu rural. Les solutions de financement novatrices, telles que les nouveaux instruments financiers destinés aux ménages, aux entreprises et aux pouvoirs publics, ont un rôle essentiel. Les pays peuvent favoriser l'innovation en adoptant une réglementation rationnelle, des critères de performance et des normes qui permettent de limiter les risques sans faire obstacle aux nouvelles idées et à l'esprit d'entreprise^{59, 60, 61}.

76. L'innovation doit également tenir compte des connaissances traditionnelles des peuples autochtones, qui gèrent durablement les ressources en eau depuis plusieurs générations et peuvent contribuer à une meilleure gestion⁶².

⁵⁶ UNICEF et OMS, *Situation de l'assainissement dans le monde*.

⁵⁷ Harold Lockwood et Anna Le Gouais, « Professionalising community-based management for rural water services », note d'information (La Haye, IRC, 2015).

⁵⁸ Kerstin Danert et Cheikh Hamidou Kane, *A Turning Point for Manual Drilling in the Democratic Republic of Congo* (St. Gallen, Suisse, Rural Water Supply Network, 2020), disponible à l'adresse www.unicef.org/drcongo/media/4581/file/COD-report-manual-drilling.pdf.

⁵⁹ UNICEF et OMS, *Situation de l'assainissement dans le monde*.

⁶⁰ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *State of the World's Drinking Water: An Urgent Call to Action to Accelerate Progress on Ensuring Safe Drinking Water for All* (Genève, OMS, 2022). Disponible à l'adresse suivante : www.who.int/publications/i/item/9789240060807.

⁶¹ UNICEF et OMS, *Situation de l'hygiène des mains dans le monde*.

⁶² [A/HRC/51/24](http://www.unicef.org/fr/hrc/51/24).

E. Gouvernance

77. La bonne gouvernance suppose un esprit d'initiative, des orientations politiques claires, une réglementation efficace, de la transparence et de la coordination. Les États doivent mettre en place des institutions efficaces afin de coordonner et de réglementer les activités des organismes publics et des prestataires et usagers des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et de générer des avantages pour la collectivité. La question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène doit être prise en compte dans les politiques, stratégies et plans nationaux, et il faut lui consacrer des ressources humaines et financières.

78. De nombreux pays présentent d'importantes lacunes en matière d'action publique. Par exemple, dans un quart des pays où l'on pratique encore la défécation à l'air libre, il n'existe aucune politique ni aucun plan ciblant spécifiquement ce problème. De la même manière, un quart des politiques et des plans d'assainissement en milieu urbain n'abordent pas la gestion des boues fécales, question pourtant cruciale. Même lorsque des politiques sont en place, peu de pays disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour les mettre en œuvre. Alors que la plupart des pays s'efforcent de répondre à l'impératif des objectifs de développement durable consistant à « ne laisser personne de côté » et que presque tous les pays déclarent avoir adopté des mesures visant à fournir de l'eau aux populations pauvres, à peine plus de la moitié d'entre eux indiquent avoir trouvé des moyens pour les financer⁶³.

79. Dans de nombreux pays, des réglementations ont été mises en place mais ne sont pas appliquées pour de multiples raisons. Les problèmes proviennent souvent des mécanismes institutionnels et des mandats qui sont confiés aux différentes institutions. Par exemple, un ministère peut être chargé de surveiller la qualité de l'eau et n'avoir qu'une autorité limitée sur un autre ministère responsable de la fourniture des services d'eau. L'exécution des politiques peut également manquer d'efficacité s'il existe des doubles emplois et si plusieurs institutions sont chargées de réglementer les mêmes services et que la chaîne hiérarchique n'est pas clairement établie. Une définition claire des responsabilités et des dispositifs institutionnels à toutes les étapes de la chaîne d'assainissement a permis d'obtenir de bons résultats dans de nombreux pays^{64, 65}.

80. Dans le secteur de la santé, le rôle de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans la prévention est souvent négligé et l'accent est plutôt mis sur le diagnostic clinique, les soins, les vaccins et les médicaments. Cependant, le secteur de la santé doit s'acquitter de ses fonctions essentielles afin de garantir que les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène protègent effectivement la santé et contribuent à réduire la charge qui pèse sur le système de santé. Ces fonctions consistent notamment à : prendre en compte l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans toutes les politiques et tous les programmes de santé où ils sont nécessaires pour la prévention primaire ; contribuer à l'élaboration de réglementations et de normes de protection de la santé liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ; s'appuyer sur la collecte, l'analyse et l'interprétation régulières et systématiques des données sanitaires (surveillance de la santé publique) pour cibler les investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les zones à forte charge de morbidité et prévenir les épidémies ; promouvoir les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et assurer leur suivi au niveau des centres de santé locaux ; permettre aux patients, au personnel et aux aidants d'accéder aux services

⁶³ Voir <https://glaas.who.int>.

⁶⁴ UNICEF et OMS, *Situation de l'assainissement dans le monde*.

⁶⁵ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *Situation de l'eau potable dans le monde*.

d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de santé. Il faut surmonter les obstacles que représentent les modes de financement figés, les mesures d'incitation contradictoires et le manque de cohérence des dispositifs d'exécution et des mécanismes institutionnels.

81. Les États doivent reconnaître que les questions liées à l'hygiène, y compris la santé et l'hygiène menstruelles, sont des enjeux majeurs de politique publique, et qu'il est nécessaire de faire preuve d'initiative, de s'investir, de fixer des objectifs, d'élaborer des stratégies et des plans d'action et d'établir des budgets spécifiques si l'on veut réaliser des progrès.

IV. Recommandations

82. **Les recommandations ci-dessous sont accompagnées de propositions de mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi d'ici à 2030. Ces mesures nécessitent une supervision des autorités nationales, une coordination entre les ministères et les secteurs et un partenariat avec la société civile, le secteur privé et le monde universitaire.**

A. Financement

Recommandation 1

Les États devraient définir des objectifs politiques clairs afin d'étayer les décisions de financement, élaborer des stratégies de financement chiffrées et augmenter les dépenses publiques consacrées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en reconnaissant leur valeur en tant que biens publics. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Comprendre l'ensemble des coûts liés à la fourniture des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes concernant la répartition des ressources budgétaires et la fixation des tarifs et des frais d'utilisation**
- **Établir des partenariats avec les acteurs du système financier (tels que les banques et les organismes de crédit) et les donateurs**
- **Mettre en place un environnement qui favorise le recours à des financements commerciaux remboursables, tant au niveau national qu'international**
- **Renforcer les compétences liées au financement de l'action climatique et mieux comprendre les critères permettant d'accéder à ces ressources pour développer les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène**
- **Établir des budgets pour définir les coûts liés à la mise en place d'un cadre réglementaire favorable**

Recommandation 2

Les partenaires de développement devraient investir davantage dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, chercher des moyens de renforcer les systèmes, les capacités et les institutions, et travailler en partenariat avec les gouvernements, dans l'esprit de l'objectif de développement durable n° 17

Recommandation 3

Les pouvoirs publics devraient encourager les fournisseurs de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène à améliorer leurs résultats financiers et les accompagner dans cette démarche, et les partenaires de développement devraient soutenir ces efforts

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Définition d'une stratégie nationale de financement
- Établissement d'une réglementation économique des services d'eau
- Augmentation des niveaux d'investissement public
- Hausse des investissements réalisés par les partenaires de développement pour renforcer les systèmes
- Augmentation du montant de l'aide au développement investie dans les systèmes financiers publics
- Amélioration des résultats des prestataires de services (au regard des indicateurs mondiaux normalisés)
- Établissement de comptes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour suivre les dépenses

B. Données et informations**Recommandation 4**

Les pouvoirs publics devraient favoriser l'intégration de la collecte et du suivi des données dans les systèmes nationaux, l'utilisation de méthodes cohérentes, notamment de termes et de questions normalisés, et la transparence dans le partage et l'exploitation des données collectées. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Repérer les lacunes en matière de collecte et d'analyse des données et donner la priorité aux domaines dans lesquels le manque de données pose problème, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des populations et des personnes qui risquent d'être laissées pour compte en termes d'accès aux services**
- **Obliger tous les prestataires de services qui reçoivent des financements publics à faire preuve de transparence en ce qui concerne la collecte et le partage des données**
- **Donner la priorité à la collecte de données pertinentes en matière d'égalité, telles que les données ventilées par genre et les informations sur les groupes marginalisés**

Recommandation 5

Les partenaires de développement devraient changer leur méthode d'évaluation des résultats, en mettant l'accent sur leur contribution à la fourniture de services fiables, résilients et inclusifs (mesure des résultats axée sur les produits et non sur les moyens mis en œuvre)

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Mise en place de systèmes publics de collecte et d'analyse des données conformes aux principes d'une gestion sûre de l'eau et de l'assainissement

- Publication de rapports sur les résultats des prestataires de services et les progrès réalisés pour permettre aux populations défavorisées d'accéder aux services
- Mise en place par les partenaires de développement de dispositifs de suivi permettant de mesurer la contribution aux changements systémiques

C. Renforcement des capacités

Recommandation 6

Les États devraient créer des institutions solides et compétentes et se doter d'une main-d'œuvre qualifiée et motivée en mettant en œuvre une série de mesures de renforcement des capacités fondées sur l'innovation, le partenariat et la collaboration. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Évaluer les moyens disponibles actuellement pour mettre en œuvre les politiques et stratégies en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, repérer les lacunes et élaborer des stratégies de renforcement des capacités**
- **Adopter des approches qui permettent de surmonter les contraintes liées au manque de ressources, par exemple en utilisant pleinement le potentiel du secteur privé, en exploitant les compétences et les ressources des ONG et des organismes de développement, et en mettant en place des activités d'apprentissage entre pairs**
- **Renforcer les moyens dont disposent les secteurs de la santé et de l'éducation dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène**
- **Diversifier la main-d'œuvre existante et constituer un vivier de profils variés composé à égalité de femmes et d'hommes pour de futurs postes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement**
- **Renforcer les capacités afin de continuer à faire face aux chocs tels que les catastrophes naturelles**

Recommandation 7

Il conviendrait de renforcer les capacités dans les domaines techniques liés aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et de créer des conditions favorables permettant d'inscrire ces services dans la durée. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Renforcer les compétences en matière de planification et de budgétisation à long terme, améliorer le recouvrement des coûts, la génération de revenus et la viabilité financière**
- **Professionnaliser la prestation de services dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et soutenir cette professionnalisation par le renforcement des capacités, notamment celles des petits systèmes ruraux**
- **Élaborer des normes, des règlements et des certifications professionnelles favorisant la professionnalisation**
- **Renforcer les moyens mis en œuvre pour prendre en compte la résilience face aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans la planification, la conception et la fourniture des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène**

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Élaboration d'un plan national de renforcement des capacités

- Création d'instituts nationaux de formation proposant des activités relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et au traitement des eaux usées
- Élaboration de normes, de réglementations et de certifications professionnelles pour les prestataires de services et les installateurs

D. Innovation

Recommandation 8

Les États devraient encourager l'innovation et l'expérimentation dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en mettant en place une politique et une réglementation publiques favorables, qui s'accompagnent d'un suivi et d'une évaluation rigoureux, de démonstrations et de la diffusion d'informations. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Mettre régulièrement à jour les règlements afin de refléter l'évolution des données factuelles et l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux modèles de prestation de services**
- **Encourager l'adoption de méthodes et d'approches novatrices, ainsi que l'innovation technologique, et soutenir la mise au point de prototypes, la démonstration, la validation et la transposition à une plus grande échelle**
- **S'employer activement à définir des critères et des objectifs clairs pour la création de produits et de méthodes novateurs**

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Mise en place de politiques et de mécanismes de financement favorisant l'innovation
- Création de mécanismes visant à développer et à tester de nouvelles technologies et méthodes, ainsi qu'à définir des critères et des objectifs et à faciliter l'apprentissage adaptatif en situation réelle, sous la direction du gouvernement et avec le soutien du secteur public et des investissements des partenaires de développement

E. Gouvernance

Recommandation 9

Les États devraient mettre en place un cadre d'action porteur dans de multiples secteurs (y compris l'eau, la santé, l'éducation et d'autres secteurs concernés), qui permette d'accomplir des progrès en vue de garantir à tous un accès universel à des services de meilleure qualité dans les foyers, les établissements de santé et les écoles. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Fixer des objectifs nationaux ambitieux mais réalisables en ce qui concerne la couverture et la qualité des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène**
- **Faire en sorte qu'il n'y ait pas de lacunes en matière d'action publique et que des politiques soient en place pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural et urbain, ainsi que pour le traitement des eaux usées et la gestion des boues fécales**
- **Veiller à ce que les plans de développement nationaux et infranationaux comprennent des objectifs et des stratégies visant à atteindre les cibles fixées au niveau national**

- Clarifier les rôles et les responsabilités des institutions, en définissant les modèles de référence en matière de prestation de services
- Prendre en compte l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre général des plans, des budgets, des programmes et des activités de suivi relatifs aux secteurs de la santé et de l'éducation, afin de fournir des services de qualité en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et les établissements de santé
- Faire en sorte que le secteur de la santé partage les données de surveillance de la santé publique, afin de fonder la fourniture des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sur l'analyse des faits et de soutenir les efforts de prévention des épidémies, y compris la promotion et le suivi des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les programmes de santé⁶⁶
- Veiller à ce que les politiques, les mécanismes réglementaires, les stratégies et les modèles d'exécution soient ouverts à tous et tiennent compte des questions de genre, afin de favoriser la participation effective des femmes à la prise de décision et à la gouvernance et de leur donner des moyens d'action dans les domaines social, économique et politique
- Faire en sorte que les groupes marginalisés, notamment les peuples autochtones, soient représentés dans les organes de coordination
- Améliorer les mécanismes d'application du principe de responsabilité, notamment pour ce qui est de rendre des comptes aux usagers, et faciliter la participation de la société civile pour promouvoir la transparence

Recommandation 10

Les États devraient s'attaquer à des questions fondamentales négligées qui ont une importance particulière pour les sous-secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. À cet effet, il faudrait notamment :

- Reconnaître l'assainissement en tant que service essentiel relevant de la responsabilité des pouvoirs publics, qui peuvent avoir à rendre des comptes sur leur gestion, et établir des normes sur la qualité des services tout au long de la chaîne d'assainissement (égouts et autres systèmes)
- Faire de l'hygiène un enjeu de politique publique, en prenant en compte à la fois l'accessibilité des services et les comportements, et en s'appuyant sur une réglementation et des mécanismes d'application appropriés

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Définition d'objectifs nationaux réalisables
- Création par le gouvernement de groupes de travail, composés de membres provenant de différents secteurs et ministères
- Intégration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et du traitement des eaux usées dans les plans et stratégies nationaux et infranationaux, et mise en place de critères compatibles avec l'ambition d'assurer une gestion sûre des services d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées et de garantir l'accès universel à une hygiène de base
- Élaboration de nouvelles mesures indépendantes, le cas échéant

⁶⁶ Voir, par exemple, les mesures prises dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

Recommandation 11

Les États devraient progressivement renforcer les institutions en place dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, combler les lacunes institutionnelles et faciliter la coordination et la collaboration. À cet effet, il faudrait notamment :

- **Renforcer leurs systèmes d'appui à la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en respectant les critères retenus pour la définition des modèles de référence en matière de prestation de services et en clarifiant les rôles et les mandats**
- **Aider les prestataires de services à améliorer leurs résultats opérationnels et mettre en place des modèles de gestion qui favorisent une prestation de services durable et professionnelle**
- **Mettre en place un environnement réglementaire favorable et prévisible, en s'appuyant sur une législation et des politiques claires, et sur des normes relatives à la qualité des services**
- **Veiller à équilibrer l'application des règlements et la fourniture d'une assistance technique aux prestataires de services, le cas échéant**
- **Établir une réglementation qui protège tous les consommateurs, qui favorise et encourage l'amélioration continue, l'innovation et le recouvrement des coûts, et qui permette aux personnes vivant dans la pauvreté et à celles qui sont marginalisées ou vulnérables d'avoir accès aux services, conformément aux droits humains à l'eau et à l'assainissement et à l'engagement consistant à « ne laisser personne de côté »**

Mesures qui pourraient faire l'objet d'un suivi

- Désignation des organismes responsables des services d'assainissement, d'hygiène et d'eau dans les zones urbaines et rurales
- Création d'organismes de réglementation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural et urbain
- Organisation régulière d'activités de coordination associant plusieurs ministères et partenaires de développement

V. Questions d'orientation

1. Quelles sont les lacunes en matière de données qui freinent la planification, les investissements et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ? De quel type de soutien les États ont-ils besoin pour combler ces lacunes ?
2. Comment pouvons-nous former des leaders dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et du traitement des eaux usées au sein des autorités nationales et locales et les mettre à contribution pour accélérer l'action menée ?
3. Quels types de mesures faut-il mettre en place dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et du traitement des eaux usées pour dynamiser l'action, les investissements et l'application du principe de responsabilité ? Les mesures « indépendantes » sont-elles les plus efficaces ?
4. Quel devrait être le rôle des partenaires de développement et du secteur privé pour ce qui est de développer les compétences et de renforcer les institutions ?

5. Comment favoriser la collaboration entre les ministères et les services de l'État (santé, agriculture et ressources en eau) afin d'optimiser les investissements dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène et de s'assurer qu'ils contribuent à la santé, à la sécurité alimentaire, à l'égalité et à l'édification de la nation ?
 6. Quelles mesures concrètes peut-on mettre en œuvre pour renforcer la confiance et la transparence dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en garantissant la participation et la consultation de toutes les parties prenantes ?
 7. Quelle est la meilleure façon d'assurer le suivi de l'action menée au cours des huit prochaines années ? Quelles sont les mesures qui doivent en priorité faire l'objet d'un suivi par l'État et les partenaires de développement ?
-